

Le Nouvelliste

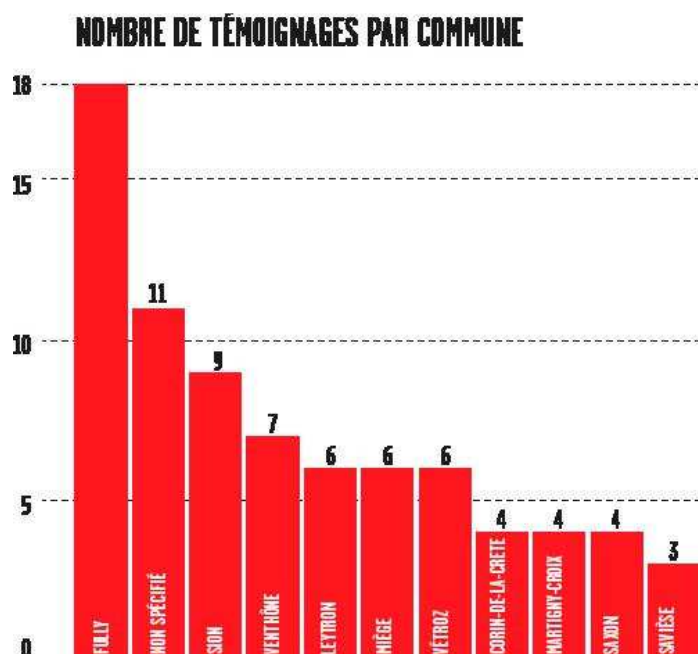
24.07.2020, par Marie Parvex

Les pesticides contaminent les zones habitées.

SANTÉ A la suite de notre appel à témoins « Des pesticides près de chez moi », 110 personnes nous ont contactés. Les symptômes décrits par 32 d'entre elles ressemblent à une intoxication légère aux produits phytosanitaires selon des études sanitaires françaises et canadiennes



A Miège, il y a à peine un mètre cinquante entre la vigne et les balançoires.



«Les plantes mises devant la place de parc meurent. Quand les fenêtres sont ouvertes, on tousse. Les dérives vont dans l'eau de la piscine. Si on oublie de fermer les fenêtres, la maison reçoit les pesticides.» Voilà l'un des 110 témoignages que nous avons reçus dans le cadre de notre enquête sur les pesticides et les riverains des cultures.

Notre questionnaire est articulé autour de deux problématiques: la dérive des produits chimiques chez les riverains – ce qui selon les bonnes pratiques agricoles ne doit pas arriver – et l'impact des produits phytosanitaires sur la santé des habitants. Ces deux problématiques n'ayant jamais fait l'objet d'aucune recherche par aucune instance en Valais et en Suisse, c'est la première fois que des chiffres sont publiés. Ils sont partiels, sans aucun point de comparaison possible, et cet appel à témoins n'a pas de valeur scientifique. Il n'empêche, la récurrence des symptômes donne un indice très clair qu'il y a là sans doute un vrai problème de santé publique.

Ça ne devrait pas, mais ça dérive...

Sur les 110 témoignages que nous avons reçus en moins d'une semaine, 100 personnes estiment que les pesticides dérivent chez elles. La grande majorité des témoignages concernent des maisons situées dans le vignoble.

«Les traitements sont parfois effectués par temps venteux avec dérive sur ma propriété», raconte une personne. «L'agriculteur n'arrête pas les buses en tournant sur la route devant la maison et arrose notre parcelle où les enfants jouent», décrit une autre. «Des nuages de pesticides viennent sur notre jardin et contre notre façade», dit encore un autre. «Le traitement est fait avec une grosse machine qui propulse des produits sur ma pelouse et sur les jouets», selon un témoin.

«Nous recevons des nuages entiers de pesticides, sur notre terrasse. Les balançoires et le trampoline sont complètement arrosés», dit une cinquième. «A presque chaque passage de l'hélicoptère, mon mobilier extérieur, mes légumes et salades sont crépis de produits phytosanitaires», pour une sixième. «Nous avons déménagé notamment à cause des voisins qui giclent leur produit sur la pelouse alors que des enfants y jouent», pour un septième témoin. «Il n'avertit jamais... même s'il voit que les enfants sont dehors ou s'il y a du linge sur l'étendage, il sulfate quand même...», décrit un autre. «Les traitements ont lieu six à huit fois par année avec un système «ouragan» (environ 50 mètres de portée) qui arrose notre maison, nos voitures et... notre propre plantation», dit encore un autre. «Nous avons une piscine à 3 mètres de la vigne et lors des traitements, nos enfants sont aspergés de sulfate.»

Cent témoins décrivent des problématiques similaires: absence de communication, dérives très importantes de produits chimiques, machines puissantes utilisées en zone habitée, buses pas éteintes au changement de ligne, etc. Or, c'est bien le vigneron qui est responsable d'éviter toute dérive de ses produits sur les parcelles voisines, comme l'expliquait Georg Bregy, adjoint du chef du Service de l'agriculture, dans notre enquête parue le 12 juillet. «De telles dérives devraient impérativement être évitées, ce qui devrait être le cas par le respect des bonnes pratiques agricoles», disait-il. Il affirmait aussi que l'Etat n'agit pas sur dénonciation en cas de problèmes. Les riverains n'ont donc personne vers qui se tourner pour trouver de l'aide.

Trente-deux personnes décrivent des symptômes semblables à une intoxication

Et pourtant, ces problèmes ne sont pas sans conséquence sur leur santé, si l'on en croit leurs récits. «Des sulfatages ont lieu trois ou quatre fois par semaine dans le quartier. Les vapeurs viennent jusque sur notre terrasse lorsqu'ils sulfatent les vignes adjacentes. Nous avons des enfants en bas âge, ma femme est enceinte. L'odeur irrite les muqueuses, les yeux, la gorge...», décrit l'un.

«Allergies, gorge et yeux irrités, maux de tête», dit un témoin, laconique. Et un autre: «Asthme, mal de tête, gorge qui racle.»

Et encore un autre: «Dès avril nous souffrons de nausées. Et elles sont directement liées aux matins où le sulfatage est fait.» Et encore: «Si je ne ferme pas les fenêtres immédiatement, j'ai les yeux qui brûlent quinze minutes après le début du traitement. Ces brûlures peuvent durer jusqu'au lendemain.» Un autre témoin précise: «Je travaille dans le secteur chimique et sais l'effet des produits chimiques irritants au laboratoire. Des fois, l'odeur des vignes a exactement le même effet dans ma gorge et fait même de petits maux de tête.» Une femme indique: «Mes enfants souffrent de bronchite et de rhume depuis qu'on vit ici. Et moi j'ai la gorge qui démange ainsi que des maux de tête que je n'avais pas avant.» Et encore une autre: «Les jours de traitement, j'ai des céphalées et un goût amer dans la bouche, j'ai également rencontré quelqu'un dans mon voisinage ayant les mêmes symptômes.»

La liste est longue et les descriptions se ressemblent. Sur 110 personnes, 32 témoins décrivent ainsi des maux très semblables, avec presque les mêmes mots. En tout, 44 personnes ont déclaré avoir des problèmes de santé.

Les affections décrites le plus souvent ressemblent à celles d'une intoxication légère à modérée aux produits phytosanitaires selon des études officielles françaises et canadiennes, puisqu'il n'en existe aucune réalisée en Suisse. Le Centre canadien d'hygiène et de santé au travail résume les choses sur son site web: «Symptômes pouvant indiquer une intoxication légère par des pesticides: irritation des voies nasales, de la gorge, des yeux ou de la peau, céphalées, étourdissements, nausées, diarrhées. Intoxication modérée: vomissements, toux, tremblements, etc.» En France, les problèmes respiratoires sont aussi reconnus comme des maladies du travail chez les agriculteurs. «Des études épidémiologiques réalisées en milieu agricole signalent une association entre symptômes de rhinite, asthme et divers signes d'irritation respiratoire et l'utilisation de certains produits phytosanitaires», selon le «Document pour le médecin du travail No 124» publié par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Correctif

Dans notre enquête du 11 juillet, Georg Bregy, adjoint du chef du Service de l'agriculture, affirmait que la question des riverains était «la prochaine problématique environnementale après celle de la protection des eaux». Il s'agit d'une erreur. Georg Bregy ne s'exprime «pas sur les futures thématiques prioritaires concernant les produits phytosanitaires».